

Le ministre Philippe Henry (Ecolo), soufflant une braise sur le gouvernement précédent: "Le cadre

■ Région wallonne | Territoire

# D'autres balises

► L'Olivier wallon s'est engagé à "actualiser le cadre de référence" des implantations d'éoliennes.

► C'est quoi? Pourquoi? Comment? C'est suffisant?

Trois constats. 1° L'éolien wallon souffle fort (*en encadré*). 2° Cette floraison (effervescence?) rapide peut ou va toucher l'ensemble des communes au moins rurales et semi-rurales; elle n'ira pas sans conséquences grandissantes sur les paysages voire la biodiversité. 3° Alors qu'elles provoquent les sentiments citoyens et politiques locaux les plus divers, du rejet à l'enthousiasme, les implantations se déploient dans un certain flou - à l'intensité diversement interprétée.

C'est ce dernier point qui revient à l'ordre du jour politique. Car la stratégie territoriale des implantations a pour seul cadre de référence un ensemble de règles qui avaient été dites provisoires et indicatives, datées de juillet 2002, sous les ministres Daras (Ecolo) et Foret (MR) de l'Arc-en-ciel. Il était, là, question de distance minimale des habitations (350 mètres), d'effets limités de l'ombre des pales, de migrations d'oiseaux à étudier, des dispositions d'ensemble à privilégier, etc.

Non sans susciter des controverses, et des critiques (notamment d'IEW), le gouvernement PS-CDH précédent ne réglementa pas davantage, en dépit de la croissance du secteur. Le ministre

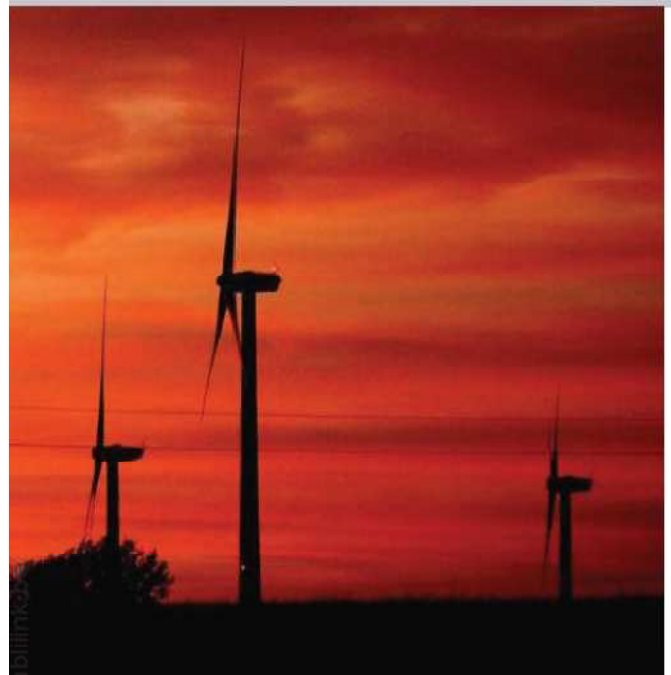
André Antoine (CDH) redoutait les effets spéculatifs de toute cartographie; et, de toute manière, les procédures s'exerçaient: les études d'incidences requises ont ainsi amené à revoir (souvent à la baisse) ou refuser de nombreuses demandes de permis. Reste que le nouveau gouvernement Olivier s'est engagé "à actualiser le cadre de référence pour l'implantation des éoliennes".

Où en est-on? D'un débat en commission du Parlement wallon, mardi, initié par le MR, se dégage d'abord un consensus politique pour ne pas entraver le développement de l'éolien, en phase d'ailleurs avec les objectifs européens d'énergies renouvelables.

Suit un plus relatif accord pour convenir que la situation actuelle n'est pas anarchique. "On ne fait pas tout et n'importe quoi", témoigne ainsi Carlo Di Antonio, le bourgmestre (CDH) de Dour. "De facto, le cadre de référence s'est imposé, on n'est pas sans rien", renchérit le ministre Philippe Henry (Ecolo).

C'est la suite qui deviendrait problématique. Hervé Jamar, le bourgmestre (MR) de Hannut: "Sur ma ville de 8000 ha, j'ai un projet officiel et des dossiers en gestation qui vont, selon les sources, de 3 à 9 ou 10. Comment les autorités communales doivent-elles réagir, face aux demandes formelles ou pas? On n'en sort plus." Willy Borsus ajoute: "De l'éolien oui, mais plus n'importe comment ou au coup par coup. Nous plaçons pour de l'éolien raisonné." Pas très éloigné, le PS Edmund Stoffels: "On a besoin de cadre pour éviter de laisser croire que la politique d'implantation est improvisée."

Pratiquement, les ministres verts Henry (Territoire) et Nollet (Energie)



de référence aurait dû être revu plus tôt. Si on y arrive en quelques mois, ce ne sera pas mal."

Copie destinée à benoit.ledoux@nu

# pour l'éolien

préparent une note d'orientation sur la méthode à suivre. Laquelle aboutira ensuite à un nouveau cadre, mais pas à une planification cartographique qui n'est pas souhaitable. "Ça, c'est le service ministériel minimum", a réagi aussitôt l'opposition MR, éconduite dans sa suggestion d'un gel des permis dans l'attente de la mise en place d'une stratégie régionale d'implantation.

De toute manière, disent les uns et les autres, tout meilleur encadrement n'évitera pas les contestations de terrain, de type Nimby et autres. Ni les pressions des promoteurs. A cet égard, le député Jamar se dit inquiet du développement des contrats de "sponsoring" d'activités locales que des sociétés front miroiter en nombre croissant auprès des autorités communales. Ils peuvent aller jusqu'à 17, 18000 euros par éolienne installée. "Agissements pas transparents", juge-t-il. "Tant que les contrats sont légaux, il n'y a pas lieu de les invalider", réagit à l'inverse le ministre de tutelle, Paul Furlan (PS). P.P.

## Épinglé

### Le vent en poupe

- En 2000, la Wallonie ne comptait pas plus de deux sites, pour une production de 1 000 KW (Perwez et Saint-Vith).
- En 2005, huit sites étaient fonctionnels, pour une production de près de 40 MW (outre les deux précités: Gembloux, Mesnil-Eglise, Saint-Ode, Villers-le-Bouillet, Chevetogne, Butgenbach).
- En 2009, 21 sites sont fonctionnels, pour une production de 177 MW. Soit quelque 117 éoliennes. S'y ajoutent quelque 107 MW en développement.
- Depuis octobre 2009, il semble que dix nouveaux dossiers au moins ont été soumis aux fonctionnaires délégués (Waimès, Tournai, Momi-gnies, Messancy, extensions à Mettet et Perwez, Saint-Vith à nouveau, Walthain, Quévy, Florenville).